

# Grève RER A: pas de recours pour les candidats à l'agrégation en retard

AFP 1 FÉVRIER 2015 À 12:42 (MIS À JOUR : 1 FÉVRIER 2015 À 12:59)



La station Châtelet-Les Halles à Paris lors de la grève du 29 janvier 2015 dans le RER A (Photo Stephane de Sakutin. AFP)

Les candidats recalés au concours de l'agrégation parce qu'ils sont arrivés en retard à cause de la grève jeudi dans le RER A n'ont «malheureusement pas de recours», a indiqué dimanche Najat Vallaud-Belkacem sur Radio J.

Une cinquantaine de candidats à ce difficile concours de l'enseignement, parmi 1 700 en Ile-de-France, n'ont pas pu passer leurs épreuves, parce qu'ils étaient arrivés en retard suite à une grève spontanée observée par les conducteurs du RER A après l'agression de l'un des leurs, a précisé la ministre de l'Éducation nationale à l'AFP, confirmant une information de France Info.

## «C'EST ÉVIDEMMENT TERRIBLE»

«C'est évidemment terrible pour chacun d'eux, individuellement», a reconnu la ministre dans l'émission «Forum de Radio J» enregistrée dimanche matin. «Il n'y a malheureusement pas de recours possible pour eux» car «l'agrégation, c'est un concours, les règles sont extrêmement strictes. Des milliers de candidats sur l'ensemble du territoire national ont passé la même épreuve à la même heure avec fermeture des portes stricte. On ne peut pas accepter un retardataire, parce que sinon ça remet en cause les conditions du concours pour l'ensemble des autres candidats», a-t-elle expliqué.

«Dans un examen, vous pouvez avoir un tout petit peu plus de tolérance et accepter que quelqu'un arrive cinq minutes en retard», car le fait que ce candidat réussisse «ne va pas porter préjudice à ceux qui étaient là à l'heure». Mais dans un concours, où on procède à une sélection, «si vous ouvrez une tolérance à celui qui est en retard et qui pourrait s'être fait communiquer le sujet (...) vous le faites au détriment de ceux qui étaient là» à l'heure, a-t-elle précisé.